

DEPARTEMENT
MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT
SAUMUR
CANTON
SAUMUR NORD
COMMUNE
LES ROSIERS SUR LOIRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS ET QUESTIONS
DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/06/2011

CONVOCATION DU CONSEIL FAITE LE 01/06/2011

COMPTE RENDU AFFICHE LE 08/06/2011

L'an deux mil onze, le six juin à 19 h 30 mns, le conseil municipal de la commune de Les Rosiers-sur-Loire était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Denis SAULEAU, maire.

NOM	Prénom	Qualité	Présent, absent, excusé, pouvoir
SAULEAU	Denis	Maire	Présent
QUEYROI	Daniel	Adjoint	Présent
BERTHELOT	Alain	Adjoint	Présent
DESPEIGNES	Jean-Luc	Adjoint	Présent
AMAR- AUDUSSEAU	Magali	Adjoint	Présent
VIDGRIN	Jacqueline	Conseiller	Présent
PLAT	Philippe	Conseiller délégué	Présent
VARLET	Gisèle	Conseiller	Présent
HYE	Bernard	Conseiller	Présent
MARTIN	Pascal	Conseiller	Présent
LEDRU	Gil	Conseiller délégué	Présent
DISSOUSSOU- BOUKA	Brice	Conseiller délégué	Présent
BONDU	Michel	Conseiller	Présent
LEROY	Olivier	Conseiller	Présent
NEAU	Jean-Jacques	Conseiller	Présent
RIVIERE	Dominique	Conseiller	Présent

A l'issue d'un scrutin, M Michel Bondu a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé sans observation.

Délibération 1 : Déclaration préalable ex bureau du tourisme :

En exercice : 16

Présents : 16

Votants : 16

Dans le cadre du programme de mise en tourisme, M Le maire a confié à M Dahan une mission d'architecture pour la réhabilitation de l'ex bureau du tourisme.

Ci joint vous trouverez le projet de réaménagement du bâtiment soumis à déclaration préalable.

Il appartient au conseil d'autoriser le maire à déposer la Déclaration Préalable pour instruction.

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Autorise le maire à déposer la déclaration préalable sous les réserves suivantes : que l'accès handicapé pour les WC soit conçu pour le meilleur usage et ne réponde pas simplement aux normes (ex porte à galandage plutôt qu'ouverture classique), que l'aménagement réserve la possibilité ultérieure de poser quelques consignes

Délibération 2 : Rénovation éclairage public :

En exercice : 16

Présents : 16

Votants : 16

Par rapport à la durée d'échéance de vie des lampes du lotissement Clos des métivières (à remplacer cette année), il est apparu opportun de proposer au conseil au titre du programme de rénovation et économie éclairage public le remplacement des lampes ballon 125 et des lampes sodium 100 W par des lampes sodium 70 W ce qui implique le changement de ballast sur la plupart des candélabres.

Coût de l'opération 6307,58 dont 487 € de lampes forcément remplacées : différence 5821 divisé par 394 € d'économies par an soit rénovation récupérée en 14,7 ans

Nous soumettrons ultérieurement également au conseil le remplacement de 6 candélabres rue de la touaille si le syndicat peut les financer cette année.

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Approuve l'opération d'économies d'énergie et autorise monsieur le maire à intervenir à la signature de toutes pièces relatives à cette opération

Délibération 3 : Urbanisme :

En exercice : 16

Présents : 16

Votants : 16

A – Création du PLU du Thoureil : cette commune élabore son PLU et doit légalement demander aux conseils municipaux des communes limitrophes si ils souhaitent être associé au groupe de travail chargé de l'élaboration du document. Le conseil municipal le souhaite t-il ?

B – Levé des emplacements réservés au POS :

L'enquête faite pour lever les ER 14 (contournement est les fontaines) et 15 (renforcement de la levée) du POS n'a reçu aucune observation.

Le conseil donne t-il son accord définitif pour lever les dits emplacements réservés ?

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Ne souhaite pas être associé au groupe de travail pour la création du PLU du Thoureil

-Décide de la levée des emplacements réservés 14 et 15 au POS dans le cadre d'une modification simplifiée n°1 au POS

Délibération 4 : Vente exceptionnelle de Terre Végétale :

En exercice : 16
Présents : 16
Votants : 16

Pour cette matière rare, un reliquat exceptionnel était disponible au service technique et a trouvé preneur.

Le conseil municipal,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public
- Décide de fixer un tarif à 10 € le m3 pour cette vente exceptionnelle

Délibération 5 : Règlement et tarif salle « Les Ponts » :

En exercice : 16
Présents : 16
Votants : 16

Après quelques modifications sur les tarifs d'expositions-vente pour les artistes et sur le montant de la caution

Le conseil municipal,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public
- Approuve les tarifs et règlement de la salle « Les Ponts » ci annexés.

Délibération 6 : Divers modifications budgétaires :

En exercice : 16
Présents : 16
Votants : 16

Accord demandé au conseil pour réaffectation du crédit transport de 1000 € pour le voyage des enfants à Paris en une subvention du même montant pour l'association scolaire USEP : le règlement à la SNCF, transporteur finalement choisi, ayant du se faire par chèque de la dite association ?

Accord du conseil pour réaffecter 1386,33 € de l'excédent de fonctionnement reporté de l'assainissement en affectation au 1068 pour couvrir le déficit d'investissement du même montant ?

Suite à la dissolution du SIAEP Gennes Les Rosiers : dans le processus de paiement des reliquats, le receveur nous demande d'annuler certaines factures émises par le siaep au nom d'un débiteur incorrect pour les rééditer au nom du bon débiteur :
Demande d'inscrire 1500 € en annulation titres antérieurs au compte 673 pour en contrepartie inscrire un crédit de 1500 € en création de nouvelles factures.

Le conseil municipal,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public
- Approuve la DM 2 suivante au budget principal et octroi une subvention de 1000 € à l'USEP pour le voyage de la classe de CM2 à l'assemblée nationale :

6574 action scolaire + 1000

62479 action scolaire – 1000

673 divers + 1500

70128 divers + 1500

- Approuve la DM 1 suivante au budget annexe de l'assainissement :

002 -1386,33

1068 +1386,33 équilibre par mouvement similaire des 21 et 23

Délibération 7 : Rapport sur le service public de l'assainissement :

En exercice : 16
Présents : 16
Votants : 16

Mme Amar souligne la difficulté qu'il y a à obtenir des délais de paiement de Veolia en dehors d'une action préalable des services sociaux : c'est un alourdissement notable des procédures pour des dossiers qui pourraient pour la plupart être réglé simplement.

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Approuve le rapport sur le service public de l'assainissement amandé de la remarque ci-dessus

Délibération 8 : Etude de sécurisation – zone de rencontre autour des écoles – création commission :

En exercice : 16

Présents : 16

Votants : 16

Cette étude suite au choix du cabinet 2LM va pouvoir démarrer mi juin.

Il n'y a pas de commission spécifique pour ce travail qui intéresse à la fois la voirie et les jeunes enfants, commissions existantes mais dans lesquelles certaines personnes intéressées par le sujet ne sont pas représentées.

Il sera donc proposé au conseil municipal de créer une commission spécifique sur cette question.

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Décide la création d'une commission spécifique à cet aménagement : D Sauleau, G Ledru, M Amar, G Varlet, B Dissoussou Bouka, JL Despeignes

Questions diverses :

Rando Ferme : Olivier Leroy remercie les services techniques, les élus pour cette journée qui a accueilli de 1500 à 2000 personnes et qui a nécessité 1 an de préparation.

A compter de cette semaine la mairie sera fermée au public le jeudi de 13 h 30 à 14 h 30 afin de permettre une réunion hebdomadaire du personnel sur le seul créneau où tout le monde est présent.

Michel Bondu demande si on peut intégrer un article dans le bulletin sur les dépôts sauvage de matériaux. Il sollicite Jean Luc Despeignes pour intégrer une signalétique enfant pour les conducteurs aux Sablons

Gisèle Varlet reformule une remarque déjà faite les années passées à savoir que les exploitants agricoles arrose un peu trop les voies communales.

Intervention de M Mortier, président de la communauté de commune accompagné de Mmes Seyeux et Logereau :

Après une présentation des conseillers municipaux, Denis Sauleau introduit notre commune en soulignant la diversité et la richesse des commerces, artisans, profession de santé et associations. Il souligne l'importance de l'agriculture. Il rappelle le sens que souhaite donner le conseil au devenir de la commune : culture et tourisme pour une commune qui prend 400 habitants à la saison touristique. Il informe de l'achèvement de la salle des ponts qui ouvrira prochainement sur des expositions et animations autour des arts et de la culture. Il dit sa forte conviction de la capacité de l'Office de Tourisme Communautaire de faire un travail de fonds et de faire se connaître les prestataires de services touristiques de l'ensemble de la communauté et il souhaite que la communauté de communes puisse s'appuyer sur ce travail pour que l'identité communautaire naisse.

Enfin, il soutient que la communauté de communes puisse être un axe de défense des communes touchées dans leur développement par le PPRI.

Frédéric Mortier déclare qu'il connaît bien les préoccupations communales que Denis Sauleau a l'occasion de fréquemment rappeler mais qu'il doit favoriser l'émergence de projets communautaires plus globaux. Nos communes ne se ressemblent pas, la communauté de commune est la 4ème la plus peuplée du Département et sans doute la plus étendue géographiquement avec des diversités de population, de territoire. La question de l'identité est centrale pour pouvoir d'ailleurs exister entre Beaufort et Saumur dans un territoire plus large, celui du Saumurois, pour lequel il pense que le rattachement des préoccupations est naturel.

Il dit son souhait suite aux rencontres avec les conseils municipaux, suite aux rapport qui seront établis par le cabinet Christiani de faire s'engager la communauté de communes dans une nouvelle phase de développement qui n'a selon lui que trop tardé. Il souhaite la mettre en œuvre pour la fin de l'année suite aux concertations qui se poursuivront avec les élus et qu'il mènera avec le concours et en binôme avec Marie Seyeux.

Sur la question de l'OTC et pour répondre à certaines inquiétudes sur le maintien de la structure et des interrogations sur la nécessaire autonomie de la structure de gestion associative, Marie Seyeux indique qu'il n'y a jamais eu de volonté de la nouvelle gouvernance communautaire de remettre en cause son existence physique. Frédéric Mortier pense qu'il aurait un impact nettement plus fort dans le cadre du PTI de Saumur. Néanmoins il est prêt à travailler avec la structure de gestion en

place dans le cadre d'un partenariat clair et qu'il assume vouloir contrôler pour que les actions soient menées autour et exclusivement autour de la promotion du tourisme.

Un tour de table est fait pour recenser les demandes et ressentis des conseillers :

Olivier Leroy pense qu'il faut un point d'identité communautaire fort à défendre pour structurer une unité. Même s'il convient avec Frédéric Mortier que le monde agricole est bien structuré pour se défendre, il défend une concertation sur les questions agricoles

Alain Berthelot dit le bien qu'il pense de la zone actiparc qui a permis à certaines entreprises de donner une perspective de poursuite d'activité moderne au bord de l'autoroute. Frédéric Mortier est soucieux du maintien des zones d'activités dans les communes et de leur rénovation éventuelle pour maintenir un tissu de proximité. En réponse à Madame Amar il informe qu'il existe une pépinière avec des locaux disponibles sur Actiparc, disponibilité qu'il faut également maintenir sur des ateliers relais pour lesquels des demandes pressantes peuvent apparaître du jour au lendemain.

Alain Berthelot évoque aussi une piscine en fin de vie. Avec la proximité de celle de Gennes, la question se pose de combien d'équipements de cette nature sur un territoire proche.

Michel Bondu souhaite que la communauté de communes puisse être moteur dans l'aménagement de la gare des Rosiers sur Loire, seule gare communautaire en activité et sur une ligne très fréquentée. Frédéric Mortier pense que le dossier a pris du retard car cette question des transports a été à la traîne après les discussions avortées sur la question des voiries. Il pense aussi que la multiplication des structures impliquées (pays...) ne permet pas une discussion claire avec moins d'intervenants. Il pense que c'est avec l'ouverture des nouveaux contrats régionaux et en intégrant le SCOT du Saumurois ou la question des transports collectifs est un axe de réflexion voulu comme majeur que la communauté de commune devra être moteur d'une discussion avec la région tant sur l'aménagement du site que dans les dessertes.

Magali Amar souhaite qu'une analyse des besoins sociaux du territoire puisse être menée et qu'une maison des services trouverait toute son utilité pour une action coordonnée et ainsi plus efficace des partenaires sociaux. Frédéric Mortier est favorable à une rencontre des adjoints en charge des affaires sociales.

Jean Luc Despeignes demande à ce qu'on envisage le transfert complet de la voirie et s'étonne de ne pas avoir de rendu de l'étude menée par le cabinet Christiani depuis 10 mois. Frédéric Mortier précise qu'il souhaitait attendre d'entamer les discussions de manière plus globale, il souligne que la compétence voirie exercée partiellement coûte 4 fois à la communauté que la valeur du transfert et qu'il se demande pourquoi transférer un fonctionnement bien assuré par les communes dont il pense qu'il ne serait pas gérer à moindre coût au niveau communautaire avec des installations à développer.

Sur la question de la culture, Daniel Queyroi pense que des projets d'équipement ne doivent qu'être le corollaire d'un vrai projet culturel.

Sur les équipements sportifs, Frédéric Mortier perçoit l'attachement des municipalités surtout au niveau du football à conserver une autonomie sur ce type d'équipement mais il pose la question : Pourquoi ne pas spécialiser les équipements avec pour chaque équipement un club fort, bien structuré avec des éducateurs de qualité plutôt que de multiplier les équipements dans chaque commune ?.

Sur la mini-déchetterie, Frédéric Mortier se dit confiant sur des discussions qui pourraient éventuellement être à mener avec la DREAL pour le maintien de l'existence de ces services.

Philippe Plat se dit perplexe sur un discours qui préconise à la fois d'avoir des projets communautaires mais qui semble être restrictif en mettant en avant la capacité de gestion des communes dès lors qu'on envisage le transfert des compétences point par point.

A cela Frédéric Mortier répond que les actions menées par la communauté n'auront de valeur que si elles apportent une plus value. S'attachant à ce principe, s'il est d'accord pour considérer qu'une mutualisation de moyens administratifs et/ou techniques (technicien...) peut apporter à tous, il reste dubitatif sur un niveau supplémentaire de gestion de services qui implique des moyens et une dispersion des dotations de l'état sur une multitude de structures et croie plus à des projets communautaires.

Séance levée à 22 h 30.